

**COMMUNE du GLAIZIL**

Membres en exercice : 10    Membres Présents : 7    Membres représentés : 2    Absents : 1  
**VOTE : POUR : 9                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0**

**SEANCE du 9 décembre 2021                    DELIBERATION N° 57 / 2021**

**L'an deux mille vingt-et-un et le 9 décembre à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 2 décembre 2021 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire**

**PRESENTS :** COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine,

**ABSENTS ou EXCUSES :** HORLAVILLE Damien (pouvoir à COLLIN François), GAUTHIER Jean-Pierre (pouvoir à GAUTHIER Guy), SAUVA Christian (absent)

**SECRETAIRE :** ARMAND Nathalie

**OBJET : Recensement 2022 – Nomination d'un agent recenseur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune du Glaizil fait partie des communes dont le recensement de la population doit être effectué entre le 20 janvier 2022 et le 19 février 2022, la nomination d'un Agent Recenseur est nécessaire.

Le Maire propose de retenir Monsieur Gilbert GARNIER pour exercer la fonction d'agent recenseur pour la période indiquée ci-dessus.

Pour l'agent recenseur, il convient de fixer son mode de rémunération, le Maire propose qu'une indemnité forfaitaire de recensement d'un montant de 500,21 € Brut soit versée à Monsieur Gilbert GARNIER. Celui-ci cotisera aux différentes caisses obligatoires.

**Après délibération,** le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions et de la signature des documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour copie conforme**  
**Le Maire,**  
**COLLIN François.**

